



Ville de Saint Georges de Mons

(Puy de Dôme)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2011 A 18 HEURES

L'An deux mil onze, le vingt septembre, le **Conseil Municipal de la Ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 H, Salle du Conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Camille CHANSEAUME, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 12/09/2011

Présents : M. CHANSEAUME, Maire

MM. ARCHAUD, MAZUEL, VALANCHON, ROGER, BALY, BEROUHARD-FERRANDON, BOURDAROT, CHAMBON, GAY, LUSERGA, MATHIEU, POREBSKI, POULET.

Excusés : Mr KASPAR ayant donné procuration à Mme ROGER
Mr FESSLER ayant donné procuration à Mr ARCHAUD

Absente : MM. CHORAO, FAURE-DELORME, MASSAULT.

Mme ROGER a été élue secrétaire de séance.

QUESTIONS DEBATTUES

(Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires)

Procédure de dissolution des sections de Mouly et du Vernet

Suite à sa décision du 28 juin dernier, le Conseil Municipal décide de demander au Préfet de transférer les droits, biens et obligations des sections de commune de Mouly et du Vernet.

Le Conseil Municipal confirme que les places et terrains sur lesquels sont implantés du petit patrimoine resteront dans le domaine collectif. Il en va différemment des autres biens.

Reprise du Fourgon Trafic

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société Espace Automobile d'Auvergne de reprendre le fourgon Trafic 500 € dans le cadre de l'acquisition du nouveau fourgon.

Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Restructuration des cuisines du restaurant scolaire - Fonds d'Intervention Communal – Modification de la programmation

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux d'extension du restaurant scolaire ceci afin de fabriquer les repas destiné au service de portage de repas à domicile de Manzat Communauté.

Le projet est établi sur la fabrication de 200 repas par jour pour le service de portage et de 160 repas pour le restaurant scolaire. Les estimations du projet telles qu'elles ressortent de l'étude de faisabilité s'établissent comme suit :

- Restructuration bâtiment existant :	38 000 € HT
- Extension des bâtiments (130 m²) :	195 000 € HT
- Equipement de cuisine :	160 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre et honoraires :	66 000 € HT
TOTAL :	459 000 € HT

Par ailleurs, le Conseil Municipal arrête le plan de financement du projet comme suit :

- souscription de deux emprunts : un emprunt sur 15 ans pour la partie infrastructure + maîtrise d'œuvre et un emprunt sur 10 ans pour les immobilisations corporelles
- Subventions à solliciter auprès du Conseil Général :
 - au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) à hauteur de 20 % du coût HT de l'opération
 - auprès du FEADER à hauteur de 30 % du coût de l'opération pour une subvention plafonnée à 50 000 €.

La présente décision est conditionnée à celles du Conseil d'Administration du CIAS de Manzat Communauté de confier la prestation de fabrication des repas à la Commune.

Convention avec Manzat Communauté pour le fonctionnement de la bibliothèque

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Manzat Communauté qui arrête les modalités de prise en charge des coûts de fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Adhésion de nouveaux membres à l'Etablissement Public Foncier – Smaf

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune d'Arfeuilles (03) et de la Communauté de Communes du Haut Livradois à l'EPF-Smaf.

Adhésion de la Commune de Saint Ours les Roches au SIAEP Sioule et Morge

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Saint Ours les Roches au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des communes de Sioule et Morge.

Assainissement – Compte-rendu annuel de la SEMERAP

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités présenté par la SEMERAP relatif à l'exploitation du service public communal de l'assainissement pour l'exercice 2010 lequel présente un déficit d'exploitation de 2 634 €. Le résultat 2009 était excédentaire de 754 €.

Constitution de réserves foncières

Le Conseil Municipal accepte le principe de la constitution de réserves foncières en vue de permettre l'accueil de nouveaux habitants en proposant une offre de terrains à bâtir.

En effet, depuis plusieurs mois, l'environnement de la Commune est en plein bouleversement : construction de l'usine UKAD (seule usine en Europe de transformation de produits en titane) et adhésion à Manzat Communauté. Le Conseil Municipal estime que Saint Georges de Mons, 2^{ème} commune des Combrailles en population, ne doit pas passer à côté de ces changements et se doit d'être une collectivité dynamique pour en retirer tous les bénéfices. Le Conseil Municipal est conscient de sa responsabilité de préparer la Commune à répondre à ces nouveaux défis. Il s'est fixé comme priorité d'accueillir de nouvelles populations. Ceci est indispensable à la survie de la commune, à la conservation de ses services, de ses écoles et de ses équipements. Pour cela, le Conseil Municipal souhaite mettre en œuvre une politique active et raisonnée de l'habitat par la construction de logements collectifs et la mise à disposition de terrains pour l'accession à la propriété. Il souhaite également attirer l'attention des propriétaires privés de terrains actuellement disponibles pour les engager dans une démarche de cession au profit de la construction de nouvelles habitations.

Désignation d'un référent CCAS pour le CIAS de Manzat Communauté

Le CIAS de Manzat Communauté va cesser de fournir des repas chauds aux personnes bénéficiaires du service de portage de repas à domicile à compter du 1^{er} janvier 2012, ceci pour des raisons de conformité vis-à-vis de la réglementation relative aux systèmes de portage de repas en liaison chaude. Jusqu'à la mise en place du service de fabrication des repas par la Commune de Saint Georges de Mons (voir question précédemment examinée), un service provisoire sera mis en place avec l'extension sur les communes de Saint Georges de Mons et des Ancizes du service en liaison froide actuellement proposé sur les 6 autres communes de Manzat Communauté. Considérant la nécessité d'identifier les personnes qui pourraient rencontrer des difficultés d'adaptation face à ce nouveau service et de relayer l'information au CIAS pour qu'il adapte son intervention, le Conseil Municipal désigne Monsieur CHANSEAUME pour être le référent communal de Manzat Communauté. Il s'agira également de vérifier si les bénéficiaires disposent des moyens pour réchauffer les repas et d'assurer leur conservation dans les meilleures conditions.

Rapport sur les délégations données au Maire

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur une demande de DIA et qu'il a signé un marché d'acquisition d'un fourgon en remplacement du trafic auprès de la société Espace Automobiles d'Auvergne pour un montant de 17 000 € TTC.

Révision du Programme européen d'aide aux plus démunis - Motion de soutien aux associations caritatives

Le Conseil Municipal adopte une motion de soutien aux associations caritatives telles que la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire qui s'inquiètent légitimement sur le projet de réduction drastique des budgets affectés au Programme européen d'aide aux plus démunis. Celui-ci se verrait doté de 113,5 millions d'euros contre 480 millions actuellement soit plus de 75 % de baisse. Cette décision provoquerait une inévitable catastrophe sociale. Le Conseil Municipal rappelle que la Commune travaille, depuis de longues années, avec la Banque Alimentaire et que 25 familles de la Commune sont concernées par ce dispositif.

Questions diverses

Inauguration de l'usine UKAD

Monsieur le Maire informe que la nouvelle unité de production de titane UKAD a été inaugurée le 19 septembre 2011 sous la présidence de Mr Asset ISEKESHEV, Vice-Premier Ministre du Kazakhstan, de Mr Georges DUVAL, Président d'Aubert et Duval, et de Mr Bagdat SHAYAKMETOV, Président d'UKTMP.

Mr Camille CHANSEAUME, Maire, Mr Jean MICHEL, Député de l'arrondissement, et Monsieur ESCURE, Conseiller Général du canton ont assisté à cette cérémonie.

Maintien de la classe de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 12 juillet 2011, l'Inspecteur d'Académie du Puy de Dôme informait la Commune qu'il avait décidé de prendre une mesure de « gel » d'un poste d'enseignant pour à l'école maternelle au regard de l'incertitude du nombre d'élèves attendu à la rentrée du 5 septembre 2011.

Il signale qu'une forte mobilisation des parents d'élèves et des élus a eu lieu. Depuis, l'Inspection est revenue sur sa décision et le poste a été maintenu. Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements pour toutes les personnes qui se sont mobilisées.

Travaux dans le bâtiment des services techniques

L'autorisation est donnée pour engager les travaux de pose d'un système de chauffage pour un montant de 6 466 € HT.

Réforme de la fiscalité de l'Urbanisme

Une réunion d'information organisée par le Préfet du Puy de Dôme le mardi 11 octobre 2011 14 heures 30 à Saint Gervais d'Auvergne. Une décision doit être prise par le Conseil Municipal avant le 30 novembre prochain.

Désignation de référents pour le diagnostic agricole

Monsieur ARCHAUD propose que Mr Laurent BARLOT et Madame ROUEL, agriculteurs sur la Commune, soient désignés référents de la Commune pour l'étude diagnostique sur le foncier agricole qui doit être réalisée par Manzat Communauté.

La séance est levée à 20 heures 30.

Affiché le 21 septembre 2011.

Le Maire de Saint Georges de Mons
Mr Camille CHANSEAUME